

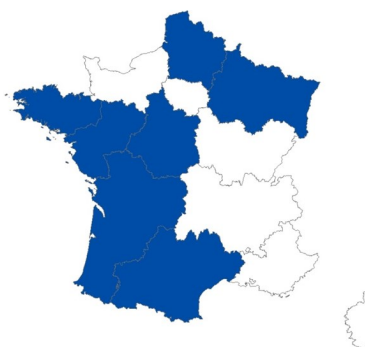
Surveillance des maladies à caractère professionnel

S. Rivière¹, C. Martinaud², L. Garras¹, P. Delezire³, A. Fouquet³, M. Robert³, J. Chatelot³

1/ Santé publique France-Cire Occitanie - 2/ Direccte Occitanie, Inspection médicale du travail 3/ Santé publique France-Direction santé travail

Pour la première fois, en 2017, le programme de surveillance des maladies à caractère professionnel (MCP) couvre l'intégralité de la région Occitanie. Les résultats présentés dans cette plaquette constituent donc les premiers éléments de connaissance des MCP à l'échelle régionale. Ce programme avait déjà 12 ans d'existence sur la partie Midi-Pyrénées.

Régions participantes en 2017



Objectifs et méthode

Le programme MCP s'appuie sur un réseau de médecins du travail volontaires et de leur équipe qui signalent pendant deux périodes de deux semaines consécutives appelées « Quinzaines » tous symptômes ou maladies, observés au cours de leurs consultations, qui présentent un caractère professionnel et qui n'ont pas fait l'objet d'une reconnaissance en maladie professionnelle.

Les objectifs généraux du programme sont déclinés pour la région Occitanie :

- Estimer la prévalence des MCP observées par les médecins du travail et leur équipe et suivre son évolution ;
- Décrire les agents d'exposition professionnelle associés à ces pathologies ;
- Contribuer à l'évaluation de la sous-déclaration des maladies professionnelles.

Détail de la méthode sur :

http://invs.santepubliquefrance.fr/content/download/94710/342933/version/4/file/rap-port_programme_surveillance_MCP_france_2008-2011.pdf

Résultats de la Quinzaine 2017

Participation des médecins du travail

En 2017, une seule Quinzaine a eu lieu (en raison de la réalisation de l'enquête Sumer sur un semestre) à laquelle 17 % (n=79) des médecins du travail d'Occitanie ont participé : 24 % en ex-Midi-Pyrénées et 9 % en ex-Languedoc-Roussillon.

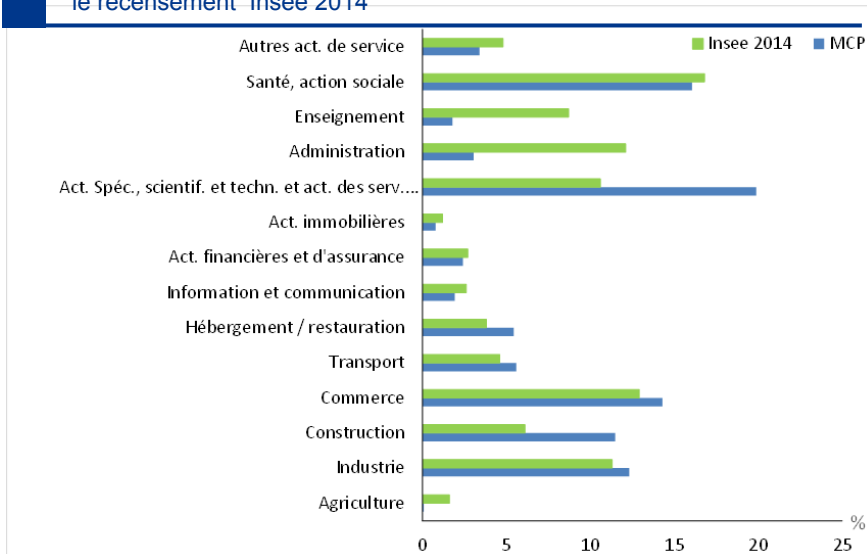
La proportion de médecins participant en équipe avec un infirmier est de 44 % (n=35). Elle est plus marquée en Languedoc-Roussillon (60 %) qu'en Midi-Pyrénées (20 %). Tous les départements sont représentés à l'exception de la Lozère.

Salariés vus en visite médicale et en entretien infirmier

5 963 salariés ont été vus pendant la Quinzaine, dont 783 en entretien infirmier (13 %). Les salariés venus en consultation lors de la Quinzaine ont entre 15 et 85 ans avec une moyenne d'âge de 39 ans. Plus de la moitié sont des hommes (56 %). Parmi les femmes, 55 % sont employées et 22 % occupent un poste de profession intermédiaire. Parmi les hommes, 57 % occupent un poste d'ouvrier et 17 % un poste de niveau profession intermédiaire. La distribution des salariés vus durant la Quinzaine selon le secteur d'activité et le sexe était différente de celle de la population salariée de la région Occitanie (Insee 2014) : surreprésentation des

hommes (56 % vs. 49 %), des secteurs de la construction, des activités spécialisées scientifiques et techniques et des services aux entreprises et sous-représentation de l'administration et de l'enseignement (figure 1). Contrairement à ce qui était observé jusqu'alors sur la partie Midi-Pyrénées, on ne retrouve plus une surreprésentation du secteur de l'industrie (mais à contrario le secteur de la construction est surreprésenté alors qu'il ne l'était pas avant).

1 Répartition des secteurs d'activités des salariés vus dans MCP et selon le recensement Insee 2014



Pathologies signalées en lien avec le travail

Le taux de signalement* est de 8,0 % (476 signalements pour 530 pathologies, un salarié peut présenter plusieurs pathologies). Il varie selon le département, de 3 % (Hautes-Pyrénées) à 26 % (Lot), ceci illustrant des pratiques de signalement et des situations très contrastées. Les taux de prévalence** les plus élevés sont observés pour les affections de l'appareil locomoteur (dont 90 % sont des troubles musculo-squelettiques, TMS) et pour la souffrance psychique (tableau 1).

1 Taux de prévalence des principales pathologies signalées selon le genre en 2017

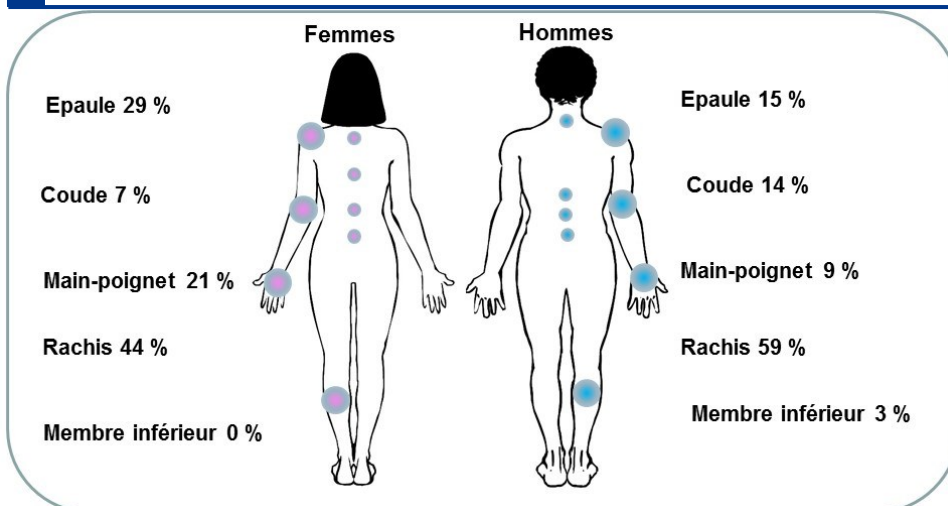
	Hommes % [IC 95%]	Femmes % [IC 95%]
Affections de l'appareil locomoteur	4,1 [3,5-4,8]	4,3 [3,6-5,2]
<i>dont troubles musculo-squelettiques</i>	3,9 [3,2-4,6]	3,8 [3,1-4,6]
Souffrance Psychique	2,0 [1,6-2,6]	4,6 [3,9-5,5]
Troubles de l'audition	0,5 [0,3-0,7]	*
Irritations et/ou Allergies	0,3 [0,2-0,6]	*
<i>dont affections de la peau</i>	0,2 [0,1-0,4]	*
Affections cardiovasculaires	0,2 [0,1-0,4]	*

* effectif <5

TMS liés au travail

Les TMS en lien avec le travail concernent 227 salariés représentant 251 pathologies.

2 Répartition des localisations de TMS chez les hommes et les femmes en 2017



La localisation la plus fréquente est le rachis, suivie de l'épaule pour les deux sexes (figure 2).

* Nombre de salariés faisant l'objet d'au moins une pathologie signalée sur l'ensemble des salariés vus au cours des Quinzaines

** Nombre de salariés faisant l'objet d'au moins un type de pathologie signalée sur l'ensemble des salariés vus au cours des Quinzaines

Proportion de TMS relevant d'une maladie professionnelle (MP)

Parmi les 251 TMS signalés, 91 (36 %) ne figuraient pas dans un tableau de MP. Il s'agissait principalement de TMS du rachis lombaire ou cervical (72 %) et de TMS de l'épaule (10 %).

Parmi les 160 TMS correspondant à un tableau, 86 % n'avaient pas été déclarés. Comme observés les années précédentes, en Midi-Pyrénées (<http://invs.santepubliquefrance.fr/content/download/142148/514301/version/12/file/>), les principaux motifs de non déclaration étaient la méconnaissance de la procédure par le salarié (39 %) et un bilan diagnostique en cours (24 %).

Taux de prévalence selon le secteur d'activité et la catégorie sociale

Le taux de prévalence des TMS suit un gradient décroissant des ouvriers (5,1%) jusqu'aux professions intermédiaires (2,2 %) - calcul non possible chez les cadres -, comme sur l'ensemble des régions participantes. Les secteurs d'activité les plus touchés par les TMS sont le transport, la santé / action sociale, et la construction (figure 3).

Principaux agents d'exposition signalés en lien avec les TMS

Les facteurs biomécaniques représentent, comme attendu, 84 % des agents d'exposition signalés pour ces pathologies, les facteurs physiques 14 % et les facteurs organisationnels, relationnels et éthiques 2 %.

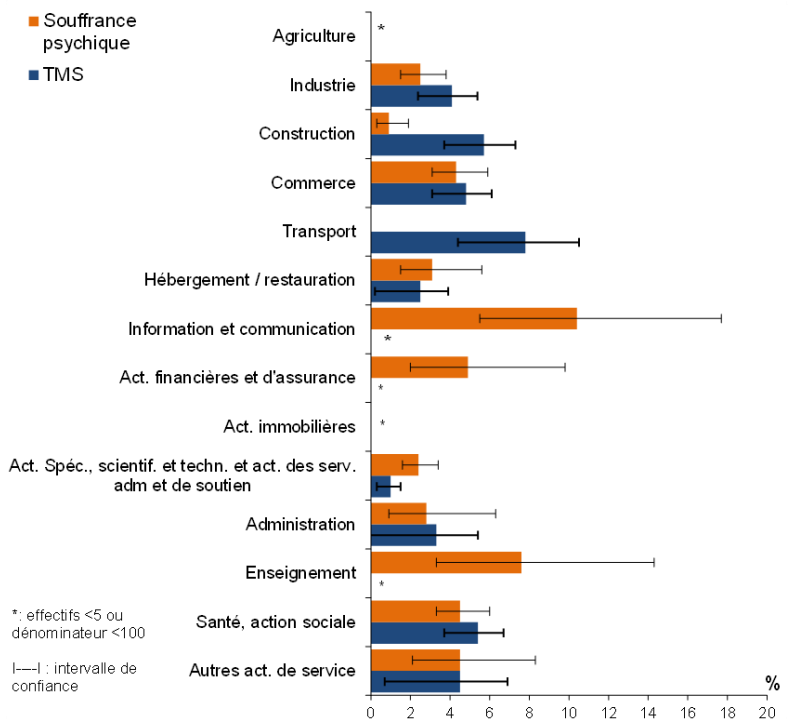
Souffrance psychique liée au travail

La souffrance psychique en lien avec le travail concerne 189 salariés (une seule pathologie psychique est enregistrée par salarié selon un arbre décisionnel). Les symptômes de dépression sont majoritaires (53 % des cas de souffrance psychique) et sont suivis par des situations d'épuisement professionnel ou burn-out (20 %) puis par des signes d'anxiété isolés (12 %).

Taux de prévalence selon le secteur d'activité et la catégorie sociale

Le taux de prévalence de la souffrance psychique suit un gradient décroissant des professions intermédiaires (5,2 %) aux cadres (4,5 %), employés (4,1 %) puis ouvriers (1,1 %). Les secteurs d'activité les plus touchés sont l'information/communication, l'enseignement, et les activités financières et d'assurance (figure 3).

3 Taux de prévalence des TMS et de la souffrance psychique selon le secteur d'activité en 2017



Répartition des principaux agents d'exposition signalés en lien avec la souffrance psychique

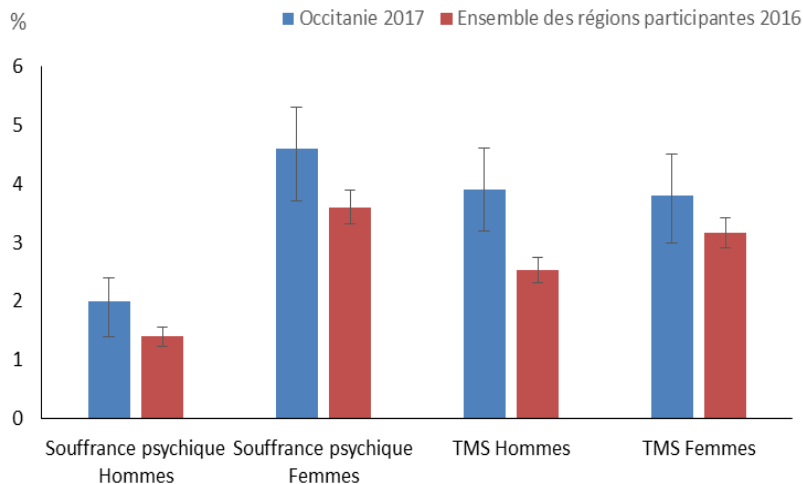
- 47 % concernent des problèmes d'organisation fonctionnelle de l'activité (management) ;
- 36 % concernent des problèmes relationnels au travail et de violence (agression verbale ou physique, harcèlement) ;
- 11 % concernent des exigences inhérentes à l'activité (horaires de travail, déplacements...).

Comparaison avec l'ensemble des régions participantes

Les résultats régionaux sont comparés à l'ensemble des données des régions participantes de l'année disponible au moment de la publication de la plaquette (2016).

Les taux de prévalence de la souffrance psychique et des TMS chez les femmes en Occitanie ne sont pas significativement différents de ceux observés sur l'ensemble des régions participantes (figure 4). Par contre, on observe un taux de prévalence des TMS chez les hommes significativement plus élevé en Occitanie que dans l'ensemble des régions. Cette différence s'explique par un taux de prévalence plus élevé en Occitanie dans les secteurs de la construction, du commerce, du transport et de la santé humaine/action sociale (on ne note pas de différence de répartition de sexe ou d'âge entre les deux populations).

4 Prévalences de la souffrance psychique et des TMS en Occitanie en 2017 et dans l'ensemble des régions participantes en 2016 selon le genre



Conclusion

Cette plaquette permet une première description des maladies à caractère professionnel sur l'ensemble de l'Occitanie. Comme dans l'ensemble des régions participantes, les TMS et la souffrance psychique sont les pathologies les plus fréquentes. Chez les hommes, les TMS arrivent en première position et avec un taux de prévalence supérieur à celui observé dans l'ensemble des régions participantes. Chez les femmes, la souffrance psychique est la pathologie la plus fréquente sans différence significative avec l'ensemble des régions. En Occitanie, en 2017, les secteurs les plus concernés par les TMS sont le transport, la construction, et la santé/action sociale. La souffrance psychique est plus fréquente dans le secteur de l'information/communication, l'enseignement et la santé/action sociale. Le secteur de la santé/action sociale cumule donc une prévalence élevée pour les deux pathologies principales et constitue, en plus, un secteur regroupant un grand nombre de salariés (17 % de l'ensemble des salariés régionaux). Il devrait, de ce fait, faire partie des secteurs prioritaires de développement d'actions de prévention au niveau régional.

La poursuite de la surveillance des MCP sur le périmètre Occitanie sur les prochaines années permettra d'observer l'évolution des tendances dans le temps.

REMERCIEMENTS

à l'ensemble des participants au programme MCP en 2017, aux médecins : Arque F, Ausset A, Balducci M, Bernou-Boulangier C, Bitoun C, Borie A, Boubly JJ, Bouneder F, Bourdes JF, Bournazel A, Brzezinski C, Cadeac-Birman H, Castro E, Chan-Ki L, Circumarescu O, Combis-Dufetelle M, Cormon C, Costa C, Cros A, Cunin P, Dartus C, Delanys G, Delbart JF, Delon AM, Duchalet-Serrano G, Duchene B, Ducret MC, Dufour C, Fonvielle M, Gaffet S, Gai-Hugas J, Garcia G, Garry I, Graire C, Grand-Simonini C, Guilbaud P, Habbouba D, Haehling E, Herdwig JC, Hoffman N, Izaute E, Jansou P, Jaen E, Lacosta J, Lahille S, Lamarque F, Lamy J, Lavabre H, Leger P, Loubes P, Louis-François C, Maiques N, Many M, Mariani O, Martal Greciet V, Maurer-Djordjis A, Mechali S, Meynie N, Monier S, Moussakanda N, Palmieri O, Peter C, Roig V, Rontes A, Rousseau B, Rozan F, Salva G, Saves D, Schaefer F, Soulier PH, Suescun C, Théron M, Tournemine JF, Tricot M, Vaur M, Vieule M, Vigouroux C, Visentin M, Zaluski J, ainsi qu'aux infirmiers et assistants sans qui cette plaquette n'aurait pu être publiée. Nous remercions également l'administration des services de santé au travail qui a facilité la mise en œuvre des Quinzaines.

Pour en savoir plus : site internet de Santé publique France

<http://invs.santepubliquefrance.fr/Dossiers-thematiques/Travail-et-sante/Maladies-a-caractere-professionnel>



ISSN : 2257 – 154 X

Directeur de la publication : Christophe Lerouge, Directeur régional de la DIRECCTE Occitanie

Réalisation : Stéphanie Rivière, Santé Publique France, Cire Occitanie (stephanie.riviere@santepubliquefrance.fr)

Corinne MARTINAUD, DIRECCTE Occitanie (corinne.martinaud@direccte.gouv.fr)

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) Occitanie 5, esplanade Compans Caffarelli – BP 98016 – 31080 TOULOUSE Cedex 6

Novembre 2018